

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26015052*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****21 -01- 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe Tournai**N° d'entreprise : **0812 387 074****Nom**(en entier) : **Relais Social Urbain de Tournai**(en abrégé) : **RSUT**Forme légale : **Association de droit public Chapitre XII**Adresse complète du siège : **Rue des Sœurs de Charité 11 7500 Tournai****Objet de l'acte : Nomination de nouveaux administrateurs lors des Assemblées générales
du 30 juin et du 1^{er} décembre 2025.****DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2025.**

Objet de la délibération : Nomination de nouveaux administrateurs

Considérant que :

A la suite de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du 7 avril 2025, le conseil d'administration du RSUT est composé de 11 représentants du secteur public et de 6 représentants du secteur privé.

Dans le respect des statuts de l'association en ses articles 4,20 et 47, du Chapitre XII de la loi organique du 8/07/1976 des CPAS, de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29/01/2004 et du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé :

-4 sièges étaient donc à pourvoir au niveau du secteur privé.

Mme Barbara Coupé a envoyé un appel à candidature aux institutions privées afin d'intégrer le Conseil d'administration du RSUT.

Deux institutions membres du secteur privé ont posé leur candidature pour être nommé au sein du conseil d'administration du Relais Social Urbain de Tournai.

-L'Agence Immobilière Sociale ASBL Tournai-Logement représentée par Mme Lindsay Sintobin ;

-L'abri du nuit Auxiliis ASBL représenté par Mme Hélène Leleux ;

Un vote à la majorité simple est tenu.

•Après discussion et échange entre les membres présents, l'Assemblée générale décide ce qui suit :

-L'Assemblée générale nomme Mme Lindsay Sintobin comme administratrice représentant L'Agence Immobilière Sociale ASBL Tournai-Logement ;

-L'Assemblée générale ne nomme pas Mme Lindsay Sintobin comme administratrice représentant L'Agence Immobilière Sociale ASBL Tournai-Logement ;

-L'Assemblée générale nomme Mme Hélène Leleux comme administratrice représentant L'abri du nuit Auxiliis ASBL ;

-L'Assemblée générale ne nomme pas Mme Hélène Leleux comme administratrice représentant L'abri du nuit Auxiliis ASBL

•Nombre de membres présents : 32 membres

•Nombre de voix pour : 30 ont voté pour Auxiliis ASBL

•Nombre de voix pour : 29 ont voté pour AIS ASBL Tournai Logement

•Nombre de voix Abstention Auxiliis ASBL : 2

•Nombre de voix Abstention AIS ASBL Tournai Logement : 3

•Nombre de voix contre : 0

La délibération est adoptée/rejetée à la majorité des voix

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} DECEMBRE 2025.

Objet de la délibération : Nomination de nouveaux administrateurs

Prêt temporaire de siège-Ville de Mouscron-décision

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Exposé :

Attendu que Barbara Coupé a reçu un arrêté de la Direction de la Législation Organique en date du 17 juillet 2025 stipulant que la délibération du conseil d'administration du Relais Social Urbain de Tournai concernant la désignation des observateurs est annulée en ce qui concerne la désignation de Madame Anne-Sophie Rogghe au sein du conseil d'administration ;

Cependant, Barbara Coupé a reçu une décision de la tutelle en date du 7 août 2025 mentionnant que la position de la tutelle permet qu'un groupe politique accueille un siège lui revenant, un élu apparenté à un autre groupe politique. Il s'agit d'un prêt temporaire de siège et non d'un transfert de siège. Ce mandat demeurera un mandat dérivé revenant au groupe politique en application de la clé d'hondt, sans pour autant qu'il lui soit permis de faire usage du mécanisme d'exclusion envers le mandataire de cet autre groupe, lequel reste apparenté à celui-ci.

Attendu qu'en date du 26 septembre 2025, Mme Cloet a donné son accord pour le prêt temporaire de siège en faveur de Mme Anne-Sophie Rogghe au sein du conseil d'administration du Relais Social Urbain de Tournai,

Décision :

L'assemblée Générale prend acte de la décision d'annulation du poste d'observateur au sein du conseil d'administration et vote à l'unanimité pour la désignation de Mme Anne-Sophie Rogghe en remplacement de Mme Ann Cloet au sein du conseil d'administration.

L'assemblée Générale prend acte de la décision d'annulation du poste d'observateur au sein du conseil d'administration et ne marque pas son accord pour la désignation de Mme Anne-Sophie Rogghe en remplacement de Mme Ann Cloet au sein du conseil d'administration.

Motivation de la décision :

-Nombre de bulletins secteur public : 14

-Nombre de bulletins secteur associatif : 14

-Nombre de procuration secteur public : 3

-Nombre de procuration secteur associatif : 5

-Nombre de personnes excusées sans procuration secteur public : 1

-Nombre de personnes excusées sans procuration secteur associatif : 2

-Nombre de personnes absentes secteur public : 3

-Nombre de personnes absentes secteur associatif : 1

Virginie Sadin,
Présidente

Barbara Coupé
Secrétaire